

LE QUÉBEC À COURT... DE SOLUTIONS

Mémoire préparé
dans le cadre des

**Consultations
prébudgétaires
2026-2027**



Association de
l'énergie du Québec

À propos de nous

L'Association de l'énergie du Québec (AÉQ) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de porter la voix des promoteurs, des entreprises, des investisseurs et des sous-traitants impliqués dans le développement de projets énergétiques partout au Québec. En facilitant la collaboration entre les différents acteurs de l'industrie énergétique, en les soutenant dans le développement de leurs projets, en faisant la promotion de l'innovation technologique, et en collaborant avec les différents paliers de gouvernement, nous contribuons de manière significative à la croissance économique, tout en soutenant la transition vers des énergies plus propres et plus durables.

L'AÉQ fait la promotion de politiques énergétiques ancrées dans la réalité des besoins de la province, en tenant compte des demandes actuelles et futures. Nous prôtons une transition énergétique juste et efficace, qui permette l'épanouissement du Québec tout en assurant le maintien et l'essor de sa base industrielle et manufacturière.

Avant-propos

Monsieur le Ministre,

L'Association de l'énergie du Québec (AÉQ) vous remercie de permettre le dépôt de ce mémoire dans le cadre des consultations que mène actuellement votre ministère en vue de la présentation du *Budget du Québec 2026-2027*. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, la dernière décennie a été marquée par un engagement parfois idéologique en faveur de la transition énergétique. Sur papier, cette approche était porteuse de grandes promesses : réduction des émissions de gaz à effet de serre, limitation des impacts environnementaux à long terme et inscription du développement énergétique dans une trajectoire durable, le tout sans exiger de choix économiques ou sociaux trop coûteux.

Or, l'année qui vient de s'écouler sonne comme un dur retour à la réalité. Les bassins des barrages d'Hydro-Québec affichent des niveaux historiquement bas, fragilisant l'approvisionnement énergétique de la province. La société d'État se voit contrainte d'importer de l'électricité de l'extérieur à des niveaux records, exposant le Québec à une dépendance accrue et à des coûts élevés. Le Québec refuse désormais de rendre public le nombre de blocs d'électricité encore disponibles pour accueillir de nouveaux projets industriels.

Face à ces contraintes, le Québec voudrait se tourner vers d'autres filières. Le solaire ? L'expertise locale demeure embryonnaire, et il faudra encore plusieurs années avant que cette filière puisse contribuer de manière significative à l'approvisionnement. L'éolien ? Prometteur, certes, mais intrinsèquement intermittent ; il demeure une source d'énergie complémentaire dont le déploiement devra aussi franchir l'obstacle, loin d'être acquis, de l'acceptabilité sociale.

Pour mettre fin à la pénurie énergétique, le gouvernement du Québec doit adopter une approche plus mesurée. À cet égard, l'annonce récente visant à repousser la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue un signal clair d'un virage vers un réalisme assumé. Sans renoncer à ses ambitions climatiques, le gouvernement reconnaît ainsi la nécessité d'arrimer ses objectifs environnementaux aux contraintes économiques, techniques et énergétiques auxquelles le Québec est aujourd'hui confronté.

Ce réalisme doit maintenant se traduire dans l'ensemble des choix énergétiques du Québec. Dans cette perspective, le gouvernement est appelé à porter un nouveau regard sur l'ensemble des sources d'énergie présentes sur le territoire québécois, incluant le gaz naturel, d'autant plus que celui actuellement distribué au Québec vient en grande partie des États-Unis. Dans le contexte actuel, cette dépendance nous expose à des risques croissants, au moment même où se jouent l'avenir et la sécurité énergétique du Québec.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Catherine Major

Directrice générale

Association de l'énergie du Québec

Sommaire des recommandations

1. Rendre public, de façon transparente, le portrait énergétique réel du Québec, incluant le volume des blocs énergétiques encore disponibles pour l'accueil de projets industriels.
2. Élaborer, dans le cadre du PGIRE, un plan de contingence en cas de perturbation ou d'interruption des importations de gaz naturel en provenance des États-Unis.
3. Intégrer, dans la planification énergétique du Québec, un inventaire exhaustif des ressources en gaz naturel exploitables dans le sous-sol québécois.

Le Québec à l'heure de la précarité énergétique

L'approvisionnement énergétique a toujours été intimement lié à la vigueur et au développement de l'économie québécoise. Depuis la Révolution tranquille, l'électricité abondante et à faible coût constitue l'un des piliers fondamentaux de l'attractivité du Québec, tant pour ses industries lourdes que pour son tissu de PME, sans oublier le rôle structurant qu'elle joue dans l'occupation du territoire et le développement régional.

Cette relation organique entre énergie et économie s'est intensifiée de manière marquée au cours des dernières années, au point de devenir indissociable. La fusion des portefeuilles de l'Économie et de l'Énergie au sein du gouvernement du Québec, au début de l'actuel mandat, en constitue l'illustration la plus éloquente. L'énergie disponible au Québec est plus qu'un simple intrant : il s'agit d'un instrument de politique industrielle. En d'autres mots : les ambitions économiques du Québec reposent largement sur sa capacité à produire, à gérer et à distribuer de l'énergie, qu'elle soit hydroélectrique ou autre.

Cette vision s'est concrétisée, encore dernièrement, avec la présentation de la nouvelle vision économique du Québec, intitulée *Le pouvoir québécois*¹, qui repose essentiellement sur un pari d'accroissement significatif de la production énergétique afin d'attirer des projets d'envergure liés au secteur de la sécurité, de la Défense et des minéraux critiques et ce, dans un contexte d'accroissement des dépenses militaires du Canada et de ses alliés de l'OTAN.

En somme, autant en matière économique qu'environnementale, le Québec a misé essentiellement sur la disponibilité d'énergie propre et à faible coût. Une approche probablement judicieuse, il y a encore quelques années : alors que le Québec nageait dans des surplus énergétiques confortables, au point de conclure des contrats d'approvisionnement avec la Nouvelle-Angleterre. Mais cette époque est révolue.

Année après année, le niveau des réservoirs des différents barrages d'Hydro-Québec atteint de nouveaux plateaux, une situation qui contribue à faire disparaître nombre de térawattheures en capacité énergétique, en plus de coûter des centaines de millions de dollars au trésor public². La demande énergétique est en augmentation, comme en témoigne l'augmentation marquée des importations d'électricité par la société d'État ces dernières années. La situation est devenue telle qu'en 2025, Hydro-Québec a acheté plus d'électricité sur les marchés voisins qu'elle n'en avait exporté³.

¹ Gouvernement du Québec. *Vision économique 2025 : Le pouvoir québécois*, [En ligne], dernière mise à jour le 10 novembre 2025. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/vision-economique>] (Consulté le 2 février 2026).

² Radio-Canada. *Réservoirs d'Hydro-Québec toujours aussi bas : vers un autre trou d'un milliard ?*, [En ligne], publié le 10 octobre 2024. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2111066/niveau-eau-reservoirs-hydro-quebec-trou-un-milliard>] (Consulté le 29 janvier 2026).

³ La Presse. *Hydro-Québec importe plus qu'elle exporte*, [En ligne], publié le 28 novembre 2025. [<https://www.lapresse.ca/affaires/2025-11-28/electricite/hydro-quebec-importe-plus-qu-elle-exporte.php>] (Consulté le 29 janvier 2026).

Il ne faut pas avoir peur des mots : le Québec est aujourd’hui en situation de précarité énergétique. Une précarité qui pourrait, sans correctif rapide et structurant, glisser vers une véritable pénurie. Cette réalité, encore trop souvent minimisée dans le débat public, constitue pourtant une menace directe pour la compétitivité économique de la province et pour la réalisation de ses ambitions climatiques et industrielles.

Pour renverser la vapeur, le gouvernement s’est fixé un objectif ambitieux : doubler la production d’électricité d’ici 2035. Pour ce faire, Québec a misé presque exclusivement sur des filières renouvelables complémentaires, notamment l’éolien et le solaire. Sans nier leur potentiel, ces sources demeurent intrinsèquement limitées par leur intermittence et leur intégration complexe au réseau.

L’augmentation massive de production d’électricité au Québec aura un coût. Les investissements projetés d’Hydro-Québec devront être payés par les différentes classes de clients, que ce soit les clients résidentiels, commerciaux ou industriels. En période d’incertitude et d’inflation, ces hausses pourraient faire très mal à l’économie québécoise.

À cela s’ajoutent des résistances sociales bien réelles : Hydro-Québec a à peine repris le contrôle du développement de la filière éolienne, et commencé à annoncer le développement à venir de certains projets que déjà, des oppositions fortes se font entendre au sein des communautés concernées, renforçant les interrogations sur leur acceptabilité sociale⁴.

Québec souhaite également miser sur la sobriété énergétique : ce concept mérite d’être exploré, mais il demeure difficilement quantifiable, et surtout, ses perspectives sont incertaines. En effet, cette approche suppose un changement profond et rapide des habitudes de consommation de l’ensemble des clientèles d’Hydro-Québec, résidentielle, commerciale et industrielle, dans un laps de temps très court. Or, les sondages récents démontrent une lenteur de la population à amorcer de tels changements, surtout lorsque ceux-ci affectent directement le confort, la mobilité et le coût de la vie⁵.

Jusqu’à récemment, le Québec misait également gros sur le renouvellement de l’entente pour l’approvisionnement énergétique d’Hydro-Québec à la centrale de Churchill Falls. Annoncée en grande pompe l’an dernier, cette entente se retrouve désormais en difficulté, et Terre-Neuve a clairement fait savoir sa volonté de la renégocier. L’entente est par ailleurs

⁴ Le Devoir. *Huit projets éoliens reçoivent l’approbation d’Hydro-Québec*, [En ligne], publié le 26 janvier 2024. [<https://www.ledevoir.com/economie/806071/huit-projets-eoliens-recoivent-approbation-hydro-quebec>] (Consulté le 29 janvier 2026).

⁵ Journal de Québec. *[SONDAGE] Sobriété énergétique : les Québécois prêts à faire des sacrifices, mais refusent une hausse des tarifs d’Hydro*, [En ligne], publié le 2 avril 2024. [<https://www.journaldequebec.com/2024/04/02/sobriete-energetique-les-quebecois-prets-a-faire-des-sacrifices-mais-refusent-une-hausse-de-tarif-dhydro>] (Consulté le 29 janvier 2026).

entre les mains d'un comité d'examen indépendant, qui comprend des membres ouvertement hostiles à l'entente⁶.

Face à l'adversité, le choix du courage, plutôt que de l'opacité

Face à ces écueils, plutôt que de sortir du paradigme énergétique dans lequel il s'est progressivement enfermé, le gouvernement a jusqu'ici adopté une posture essentiellement défensive. Elle s'est traduite par une série de resserrements successifs aux règles d'attribution des blocs énergétiques destinés aux projets industriels. Ce faisant, le gouvernement s'est arrogé la prérogative de décider non seulement du branchement, mais, de facto, de la vie ou de la mort de nombreux projets économiques. En choisissant les projets qui auront accès à l'énergie, le gouvernement introduit un degré d'arbitraire qui mine la confiance des investisseurs et fragilise l'écosystème entrepreneurial. L'ajout récent de nouvelles restrictions en la matière ne fait qu'accentuer cette dynamique, en dissuadant davantage l'investissement privé au Québec, au moment même où la concurrence interprovinciale et internationale pour les capitaux s'intensifie.

Pire encore, le gouvernement refuse désormais de divulguer le nombre de blocs et les volumes énergétiques encore disponibles pour les projets industriels. Il est également impossible de savoir quels projets économiques porteurs ont été rejetés ni quelles entreprises déjà établies ont dû renoncer à l'agrandissement de leurs installations faute d'accès à l'énergie.

Cette opacité contribue à l'incertitude énergétique, qui nuit directement à la croissance du Québec. Elle affaiblit sa crédibilité comme destination d'investissement et compromet la réalisation de projets structurants à forte valeur ajoutée. Plus encore, le gouvernement a la responsabilité d'informer la population en toute transparence afin de la conscientiser à l'ampleur des défis énergétiques qui nous attendent collectivement. Sans un diagnostic clair et partagé, il sera impossible de mobiliser les acteurs économiques et les citoyens autour des choix difficiles qui s'imposent.

Recommandation 1

Rendre public, de façon transparente, le portrait énergétique réel du Québec, incluant le volume des blocs énergétiques encore disponibles pour l'accueil de projets industriels.

Une dépendance énergétique dans un monde incertain

En 2022, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à*

⁶ Journal de Québec. *Entente énergétique pour Churchill Falls : François Legault devra travailler fort pour convaincre le nouveau premier ministre progressiste-conservateur de Terre-Neuve*, [En ligne], publié le 15 octobre 2025. [<https://www.journaldequebec.com/2025/10/15/entente-energetique-pour-churchill-falls--francois-legault-devra-travailler-fort-pour-convaincre-le-nouveau-premier-ministre-progressiste-conservateur-de-terre-neuve>] (Consulté le 2 février 2026).

l'exploitation de la saumure, qui venait, comme son nom l'indique, mettre fin à toute possibilité d'exploiter le potentiel énergétique de certaines filières pourtant implantées au Québec et disposant d'un fort potentiel, dont le gaz naturel.

À ce moment, le Québec avait des surplus énergétiques importants. Plusieurs années plus tard, la situation a changé du tout au tout.

D'autant plus qu'il faut faire preuve de lucidité : le gaz naturel demeure aujourd'hui un pilier incontournable du mix énergétique québécois. Il est largement utilisé pour le chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels, pour les procédés industriels, ainsi que pour répondre aux pointes de consommation hivernales.

Le gaz naturel consommé au Québec est entièrement importé, notamment de l'Ouest canadien et des États-Unis⁷. Cette situation apparaît désormais risquée, notamment au regard du conflit commercial acerbé qui oppose le Canada et les États-Unis, mais aussi de la dépendance du Québec envers seulement quelques infrastructures clés qui transportent les ressources. Cette dépendance expose le Québec à des décisions unilatérales sur lesquelles il n'exerce aucun contrôle, qu'il s'agisse de mesures protectionnistes, de restrictions à l'exportation, de fluctuations de prix dictées par des considérations politiques plutôt qu'économiques ou de bris ou interruptions de services sur certains gazoducs ou chemins de fer stratégiques. Cette interdiction fait aussi en sorte que le Québec envisage de massivement produire de la nouvelle électricité, dont les investissements requis représenteront une immense charge pour l'économie québécoise.

En d'autres mots, cette dépendance constitue désormais un enjeu majeur de souveraineté énergétique. C'est encore plus vrai dans le cas du « gaz naturel renouvelable » qui, lui, vient presque exclusivement d'importations en provenance des États-Unis. Dans un contexte de guerre commerciale et de tensions diplomatiques, l'idée que les États-Unis pourraient un jour « fermer le robinet » gazier au Canada ne relève plus de la fiction politique. À titre indicatif, le Québec consomme chaque année environ 11,5 milliards de mètres cubes de gaz naturel⁸, ce qui représente une puissance de plus de 10 000 MW, soit l'équivalent de 7 barrages comme celui de La Romaine.

Si l'approvisionnement aux États-Unis devait être subitement interrompu ou compromis, le Québec se retrouverait avec un trou béant dans son approvisionnement. Privé de la capacité de produire son propre gaz naturel, de la capacité d'importer d'un des principaux producteurs, et dans l'incapacité de substituer rapidement cette production par l'hydroélectricité ou une autre source d'énergie renouvelable, le Québec se retrouverait face à une situation de crise énergétique.

⁷ Johanne Whitmore et Pierre-Olivier Pineau, *État de l'énergie au Québec – Édition 2025*, Chaire de gestion du secteur de l'Énergie, HEC Montréal, février 2025 p. 14.

⁸ Johanne Whitmore et Pierre-Olivier Pineau, *État de l'énergie au Québec – Édition 2026*, Chaire de gestion du secteur de l'Énergie, HEC Montréal, février 2026 p. 6.

Plutôt que de faire le pari risqué du statu quo, le Québec devrait envisager, dès maintenant, de réduire sa vulnérabilité énergétique en explorant d'autres sources pour l'approvisionnement en gaz naturel au Québec et en préparant des scénarios de contingence. Il est en effet essentiel de rappeler que le gaz naturel est largement reconnu, sur la scène internationale, comme une énergie de transition. Il permet de réduire les émissions par rapport aux combustibles plus polluants, tout en assurant une stabilité d'approvisionnement indispensable à l'économie⁹.

À cet égard, il convient de rappeler que les mentalités ont beaucoup changé, particulièrement au Québec, par rapport à l'exploitation responsable du gaz naturel. [Un sondage mené en février 2025 par la firme Synopsis](#) démontrait ainsi que 64 % des Québécois privilégient un approvisionnement en gaz naturel provenant du Québec plutôt qu'à l'étranger et que 77 % des Québécois perçoivent l'exploitation du gaz naturel québécois comme une opportunité pour réduire la dépendance aux importations américaines. Cette évolution du regard public mérite d'être reconnue et intégrée au débat.

Au cours des derniers mois, et afin de faire face aux bouleversements économiques mondiaux, le gouvernement du Québec a amorcé un virage résolument plus pragmatique. Il a notamment reporté l'atteinte de ses cibles en matière de vente exclusive de véhicules électriques neufs et entrepris une révision de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce virage pragmatique doit se poursuivre. La sécurité énergétique, la compétitivité économique et la réussite de la transition exigent désormais une approche nuancée, fondée sur les faits.

PGIRE : un exercice salubre, mais qui demeure incomplet

L'AEQ reconnaît la pertinence et la nécessité du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE), qui constitue un exercice structurant pour l'avenir énergétique de la province. L'AEQ a d'ailleurs salué cette démarche dans son mémoire déposé dans le cadre de l'étude du projet de loi 69, estimant qu'une planification rigoureuse, intégrée et à long terme est essentielle pour concilier sécurité énergétique, transition climatique et développement économique.

Toutefois, à la lumière des risques d'approvisionnement exposés précédemment, l'AEQ estime que le PGIRE ne peut se limiter à une planification fondée uniquement sur des hypothèses de continuité et de stabilité des échanges énergétiques avec les États-Unis. Dans un contexte marqué par des tensions commerciales et des rapports de force géopolitiques accrus, la planification énergétique doit impérativement intégrer des scénarios de rupture ou de perturbation majeure de l'approvisionnement externe.

⁹ IEA (2019), *The Role of Gas in Today's Energy Transitions*, IEA, Paris <https://www.iea.org/reports/the-role-of-gas-in-todays-energy-transitions>, Licence: CC BY 4.0

Or, au moment de soumettre le présent mémoire, l'AÉQ constate que les scénarios du PGIRE ne tiennent pas compte de cette vulnérabilité stratégique. En l'absence de scénarios intégrant une interruption, partielle ou totale, des importations de gaz naturel en provenance des États-Unis, le PGIRE fait abstraction d'un risque pourtant réel.

Au-delà des enjeux de calendrier, l'AÉQ exprime une préoccupation quant au périmètre même des scénarios retenus. En excluant certaines filières énergétiques, notamment le gaz naturel, le PGIRE se prive d'un outil essentiel pour évaluer la résilience du système énergétique québécois en situation de crise. Une telle approche compromet l'objectif même du PGIRE, qui devrait offrir un portrait complet, rigoureux et transparent des options disponibles, y compris en contexte de rupture d'approvisionnement.

À cet égard, l'absence du gaz naturel dans les scénarios du PGIRE soulève un enjeu majeur de cohérence avec les impératifs de sécurité énergétique. Le gouvernement du Québec ne dispose toujours pas d'un inventaire exhaustif et public de ses ressources gazières potentielles. En l'absence de telles données, il est impossible d'évaluer objectivement la capacité du Québec à répondre à une crise d'approvisionnement externe ou à réduire sa dépendance envers un fournisseur unique. Le PGIRE devrait impérativement intégrer le potentiel gazier québécois, ne serait-ce que pour mesurer sa contribution possible dans un scénario de rupture avec les États-Unis.

En définitive, pour choisir, il faut d'abord voir clair. Le PGIRE ne pourra remplir pleinement son rôle que s'il repose sur un portrait énergétique complet, transparent et intégrant explicitement les risques liés à la dépendance du Québec aux importations énergétiques étrangères. Toute planification qui ferait l'économie de cette analyse exposerait la province à des choix incomplets, voire irréversibles, dans un contexte où sa marge de manœuvre énergétique est déjà fortement réduite.

Recommandation 2

Élaborer, dans le cadre du PGIRE, un plan de contingence en cas de perturbation ou d'interruption des importations de gaz naturel en provenance des États-Unis.

Recommandation 3

Intégrer, dans la planification énergétique du Québec, un inventaire exhaustif des ressources en gaz naturel exploitables dans le sous-sol québécois.

Conclusion

L'approvisionnement énergétique du Québec constitue aujourd'hui l'un des défis les plus structurants de notre époque. Les choix qui seront faits au cours des prochaines années auront des répercussions durables sur la compétitivité économique de la province, sur sa capacité à attirer et à maintenir des investissements, ainsi que sur la réussite de sa transition énergétique. Il ne s'agit plus d'un débat théorique ou idéologique, mais d'un enjeu concret qui touche directement la sécurité, la prospérité et l'autonomie du Québec.

Les investissements prévus sont colossaux, et pèseront lourd sur l'ensemble de l'économie.

Dans ce contexte, l'AEQ réitère l'importance d'adopter une approche pragmatique et inclusive, fondée sur une analyse complète et transparente de l'ensemble des sources d'énergie disponibles. Se priver a priori de certaines filières, sans en mesurer rigoureusement le potentiel et les risques, revient à restreindre inutilement la marge de manœuvre collective à un moment où celle-ci est déjà fortement réduite. La planification énergétique du Québec doit reposer sur les faits, les données et l'expertise, et non sur des postulats figés.

Les recommandations formulées dans le présent mémoire visent à nourrir la réflexion du gouvernement du Québec et à contribuer à l'élaboration de politiques énergétiques mieux arrimées aux réalités économiques, industrielles et environnementales de la province. Elles s'inscrivent dans une volonté de renforcer la sécurité énergétique du Québec, tout en soutenant une transition réaliste, ordonnée et socialement acceptable.

L'AEQ demeure pleinement disponible pour collaborer avec le gouvernement, les institutions publiques et l'ensemble des parties prenantes afin de sécuriser l'avenir énergétique du Québec. Plus que jamais, un dialogue ouvert, fondé sur la transparence et la responsabilité collective, est essentiel pour relever le défi énergétique d'une génération.